

PROTOCOLE D'OUVERTURE

ET

HEURES D'AUDIENCE

AUDIENCE DU 24 OCTOBRE 2023

DOSSIER R-4008-2017 – ÉTAPE E

**DEMANDE CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE MESURES RELATIVES
À L'ACHAT ET LA VENTE DE GAZ NATUREL RENOUVELABLE**

Les Régisseurs désignés dans ce dossier sont : **M^e Lise Duquette (Présidente de la formation), de même que Mme Françoise Gagnon et M^e Simon Turmel**

Les avocats de la Régie sont **M^e Louis Legault et M^e Alexandre Bellemare**

La requérante est :

ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR)
Représentée par M^e Philip Thibodeau

Les intervenants qui participent à la présente audience sont :

Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG)
représentée par M^e Paule Hamelin;

Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER)
représentée par M^e Marie-Pierre Boudreau;

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (section Québec) (FCEI)
représentée par M^e Jean-Philippe Therriault;

Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement (GRAME)
représenté par M^e Geneviève Paquet;

Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE)
représenté par M^e Franklin S. Gertler et M^e Eugénie Veilleux

Stratégies énergétiques, Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique et Groupe d'initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (SÉ-AQLPA-GIRAM)
représenté par M^e Dominique Neuman.

Nous demandons aux participants de bien vouloir s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement.

Heure du début : 9 h
Pause : 10 h à 10 h 10
Fin de l'audience : 10 h 40